

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00059 Numéro SIREN : 817 722 986 Nom ou dénomination : 3D NEGOCE

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2018 sous le numéro de dépôt 8819

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

3D NEGOCE

1 rue Pont des Cordeliers
54200 Toul

V/REF :

N/REF : 2016 B 59 / 2018-B-8819

Le greffier du tribunal de commerce de Nancy certifie qu'il a reçu le 07/12/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

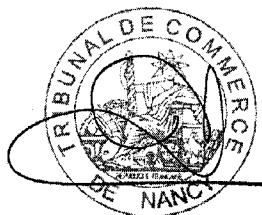
3D NEGOCE
Société par actions simplifiée
1 rue Pont des Cordeliers
54200 Toul

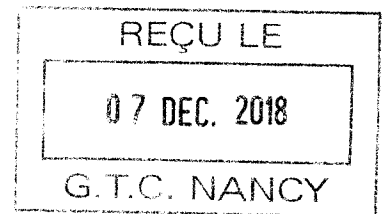
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-8819 le 20/12/2018

R.C.S. NANCY 817 722 986 (2016 B 59)

Fait à NANCY le 20/12/2018,

LE GREFFIER ASSOCIE





3D NEGOCE

1, rue Pont des Cordeliers

54200 TOUL

05/12/2018

Greffe du Tribunal de Commerce de
Nancy

Rue du Général Fabvier

BP 30 108

54003 NANCY CEDEX

Concerne : 3D NEGOCE

Monsieur le greffier,

Nous vous adressons conformément aux prescriptions de l'article 293 AL 1 du décret de 1967
modifié par le décret du 1^{er} mars 1985, un exemplaire :

- Du bilan et du compte de résultat au Cliquez ici pour entrer une date.
- De l'annexe ;
- Du rapport de gestion ;
- De l'AGO du : Cliquez ici pour entrer une date.
- D'un chèque de ~~50.15~~ €.

48.14€

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur le greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Désignation de l'entreprise 3D NEGOCE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 54200 TOUL

Numéro SIRET * 42046397800015

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31122017	31122016
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
CAPITAUX PROPRES	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
	Total général (I+II)	110	112		

PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100
	Ecart de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	233
	Résultat de l'exercice	136	3 112
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	3 445
	Provisions pour risques et charges	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	14 518
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	13 51
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 30)	172	9 12
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	16 274
Total général (I + II + III)		180	19 718

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le							
		1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	
Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209				210	967							
Production vendue	biens			215				214								
	services *			217				218	18 372							
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	(6 425)						
Production immobilisée *									224							
Subventions d'exploitation reçues									226							
Autres produits									230	4						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	12 918						
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234	654						
Variation de stock (marchandises) *									236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238	6 944						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240							
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242	664						
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)							244							
Rémunérations du personnel *									250							
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252							
Dotations aux amortissements *									254	309						
Dotations aux provisions									256							
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259				262								
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260												
Total des charges d'exploitation (II)									264	8 571						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270	4 347						
Produits financiers (III)									280	1						
Produits exceptionnels (IV)									290							
Charges financières (V)									294	687						
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347				300								
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348												
Impôts sur les bénéfices *									306	549						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310	3 112						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312	3 112			314			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316							
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318							
Provisions non déductibles *									322							
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	549						
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés				247				330								
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)			249								
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997			
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)		987	Zones de revitalisation de la défense (44. terdecies)		127	Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)		138			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		990					
Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346						350			
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	3 661			354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356							
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :													360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370	3 661			372			

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D NEGOCE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 851 442	444	0 446	2 851
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	75 482	484	75 486	75
TOTAL		490	2 851 492	75 494	0 496	2 851 498

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	309 532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	309 572	574	309 576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
TOTAL	578	580	582	584	586
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)					591
TOTAL				596	585
					597
					599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

 Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

 Désignation de l'entreprise : 3D NEGOCE

 Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	193
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	131
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME Innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, Indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
3D NEGOCE			
SIRET	4 2 0 4 6 3 9 7 8 0 0 0 1 5	54200 TOUL	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	3 661	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%			

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

✓ à long terme

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nets soumis à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ZICO rue de Creil P. 60011 4202 TOUL CEDEX Tél: 03.83.43.20.03	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu TOUL
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions					e		
Moins : Montants des distributions autres que celles visées en (a),					f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		

G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

H-DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Cessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

II. CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF (suite)

3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :75 euros

4. STOCKS

STOCK DE MARCHANDISES :0 euros

TRAVAUX EN COURS :4000 euros

5. CRÉANCES

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS : 3261 euros

AUTRES CRÉANCES : 9840 euros

ÉTAT IMPOT/BÉNÉFICE 549 euros

II. CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF (suite)

6. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

NÉANT

7. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE – PRODUITS À RECEVOIR

VOIR DÉTAILS JOINTS

COTISATIONS	
ASSURANCES GÉNÉRALES	525
PAGES JAUNES	
LEASING	
RSI	
CSG DÉDUCTIBLE	
LOYER	
LOCATION MOBILIÈRE	
COTISATIONS	
PARKING	
TOTAL	525

IV. CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DE CHARGES

NEANT

III. CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN PASSIF

1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 1 00 euros.

2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Néant.

3. DETTES 16274 euros

EMPRUNT AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : 14518 euros

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS : 785 euros

AUTRES DETTES

CLIENTS 972 euros

Désignation de l'entreprise :

3D NEGOCE

1 rue pont des Cordeliers

54200 TOUL

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
--

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉFINITION DE L'ANNEXE

L'annexe L123-12 du Code du Commerce fait obligation à tous les commerçants – personnes physiques et personnes morales d'établir une annexe dans le cadre de l'établissement de leurs comptes annuels.

Le contenu de cette annexe, qui résulte de la réglementation doit faire apparaître :

- Certaines informations obligatoires quelles que soit leur importance ;
- D'autres informations, d'importances significatives, et nécessaires à l'obtention d'une image fidèle de l'entreprise.

RENSEIGNEMENTS DE L'ANNEXE

I. D'ORDRE GÉNÉRAL

- 1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE*
- 2. MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION*
- 3. CHANGEMENT DE MÉTHODES*
- 4. INFORMATION RELATIVE AU CICE*

II. CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF

- 1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*
- 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES*
- 3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES*
- 4. STOCKS*
- 5. CRÉANCES*
- 6. VALEURS IMMOBILIÈRES DE PLACEMENT*
- 7. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE – PRODUITS À RECEVOIR*

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN PASSIF

- 1. CAPITAL SOCIAL*
- 2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES*
- 3. DETTES*

IV. CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DE CHARGES

V. CONCERNANT DES RUBRIQUES DE PRODUITS

VI. AUTRES INFORMATIONS

- 1. ENTREPRISES LIÉES*
- 2. MÉTHODES DE RÉÉVALUATION*

I. ORDRE GENERAL

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant

2. MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes ont été établis selon les principes généraux de continuité d'exploitation, de l'indépendance des exercices, de prudence et d'image fidèle.

3. CHANGEMENT DE METHODES

Néant

4. INFORMATIONS RELATIVES AU CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) pour un montant de 0 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

II. CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Néant

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Voir tableau 2054 et 2055

Société à responsabilité limitée au capital de 1 00 €

« 3D NEGOCE »

Siège social : 1 rue ponts des Cordeliers

54 200 TOUL

RCS : 817 722 986

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 décembre 2018**

L'an deux mil dix-sept

Le 21 novembre à onze heures,

Les associés de la société « 3D NEGOCE»

Société à responsabilité limitée au capital de 1 00 €

Dont le siège social est situé à TOUL, 1, rue Pont des cordeliers

Se sont réunis au siège au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite conformément aux statuts ;

Etaient présents :

Monsieur GUMILA Sébastien

Monsieur ALPKIRAY Eric

L'assemblée est présidée par Monsieur ALPKIRAY Eric, Gérant

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales,

Et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions extraordinaires conformément à l'article 23 des statuts.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant
- l'inventaire, le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis la présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du gérant
- quitus au gérant

- approbation du bilan du rapport et des comptes arrêtés au 31 décembre 2016
- affectations des résultats.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance. La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu le rapport de la gérance approuve les comptes de l'exercice au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus au gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Le bilan arrêté au 31 décembre 2017 se soldant par un bénéfice de 3661€

Les membres du bureau décident d'affecter ce résultat comme suit :

- Au compte « REPORT A NOUVEAU » la somme de 3661€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

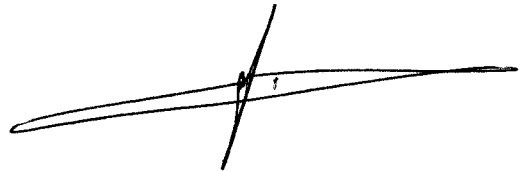
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Monsieur GUMILA Sébastien



MONSIEUR ALPKIRAY Eric



Société à responsabilité limitée au capital de 1 00 €

« 3D NEGOCE »

Siège social : 1 rue ponts des Cordeliers

54 200 TOUL

RCS : 817 722 986

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 05 DECEMBRE 2018**

FEUILLE DE PRESENCE

Monsieur	GUMILA Sébastien	50parts
Monsieur	ALPKIRAY Eric.....	50parts
Total		100 parts

